



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021

Les membres du Conseil d'administration réunis en visio conférence le 21 Mai 2021, après avoir pris en considération les difficultés pour organiser une réunion de l'Assemblée Générale autour de la période Juin/ Juillet 2021 compte tenu des contraintes sanitaires toujours applicables, des difficultés pour obtenir une salle communale sans jauge de présence, la période d'élections et le Décret du 09 Mars 2021 dont les dispositions dérogatoires pour l'organisation à distance des CA et AG des associations sont prorogées jusqu'au 31 Juillet 2021.

Ont décidé à l'unanimité des membres présents que l'assemblée générale 2021 se fera par correspondance au cours du mois de Juillet

Le dossier complet a été envoyé aux **102 DDEN** par voie postale et **61** bulletins de votes ont été retournés dans les enveloppes pré adressées et timbrées au Président de l'UD DDEN06 avant le 28 Juillet 2021, date limite de réception (le cachet de la Poste faisant foi.)

Le Vendredi 30 Juillet à 14 heures se sont réunis au domicile de Jean DOUSSY à Grasse, Mesdames MESSIN et MARTUCCI, Messieurs DOUSSY et ROSSO pour procéder à l'ouverture des 61 enveloppes reçues. Les résultats des votes ont été collationnés et un tableau EXCEL a été établi par Jean DOUSSY. **La participation est de 59,80% largement supérieure aux AG précédentes en présentiel.**

Les résultats de ces votes sont mentionnés sur chaque document concernant le point qui a fait objet d'un vote

Point 6: Election d'un vérificateur des comptes pour une année.

Monsieur Jean-Marie LASORET, de la délégation de NICE a accepté de présenter sa candidature. Il n'y a pas d'autre candidat.

Cette candidature a obtenu **61** votes **POUR** sur **61** votants.

A l'unanimité Monsieur Jean-Marie LASORET est nommé vérificateur des comptes de l'UD DDEN06 pour une année (2021)

Le trésorier général et les trésoriers des Associations locales devront lui transmettre tous les documents des trésoreries le moment venu et à sa demande.

ARTICLE 7: Vérificateurs aux comptes

Au nombre de trois maximum, ils tiennent leur pouvoir de l'Assemblée générale. Ils exercent leur mission, avec rigueur, mais s'interdisent toute appréciation sur les choix du Conseil d'administration. Ils s'assurent de la régularité des comptes, de la concordance des pièces comptables et des paiements, s'assurent de l'existence des montants disponibles annoncés par le Trésorier général (comptes courants et comptes de réserve).

Ils rendent compte de leur mission devant l'Assemblée générale, après la discussion du rapport du Trésorier général et avant le vote de la dite Assemblée sur ce rapport. Le Président reçoit un exemplaire de leur compte rendu deux jours francs au moins avant la tenue de cette Assemblée générale.
Ils peuvent être réélus.

Le président de l'UD

Richard ROSSO

la secrétaire de séance

Michelle MESSIN